

# COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45, avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

Envoyé en préfecture le 14/03/2023  
Reçu en préfecture le 14/03/2023  
Affiché le  
ID : 081-248100497-20230313-2023DEL10-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

– Séance du 13 mars 2023 –

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à vingt heures trente, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

Date de convocation :

7 mars 2023

Date d'affichage :

7 mars 2023

Nombre de délégués  
en exercice :

34

### Présents :

**Délégués titulaires :** Mmes VIGROUX M., FABRE D., BARRAU F., LAVAL-BARBANCE G., GOMEZ G., GUIBELIN A., CHAZOTTES F., ROBERT C., DEYMIE C., FRAYSSINET E., SOLIER H., MM. GAVALDA G., ASSIE G., ALBAR E., RIVA C., ROUDIER D., LAGALY J-P., PASTUREL N., IMBERT J., ANDREOLLO B., TREMOLIERES A., BENEDET J-P. et CRAYSSAC C..

**Déléguée suppléante :** Mme AT C. (suppléante de M. ALMAYRAC J-J.).

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme THOMAS G. (pouvoir à Mme LAVAL-BARBANCE G.), MM. NEGRE D. (pouvoir à M. GAVALDA G.) et CAYRE C., (pouvoir à M. RIVA C.).

**Absents :** Mmes GAUSSERAND D., BAYSSE N., CAMPAGNARO M-C., VERGNES N., MM. VIGROUX D., MIOT B. et TARROUX H..

**Secrétaire de séance :** Mme AT Caroline.

### DEL 2023/10 : Adhésion à l'Association des Maires du Tarn (ADM81).

Monsieur le Président expose à l'assemblée ce qui suit :

- Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) peuvent désormais adhérer à l'Association des Maires du Tarn (ADM81).
- Cette adhésion comprend l'ensemble des services proposés par l'ADM81 dans les domaines de la formation, du juridique, des finances, de la fiscalité et du numérique. Elle englobe également les outils et bases documentaires fournis par l'association nationale (AMF).
- L'adhésion des EPCI à fiscalité propre se matérialise par une cotisation calculée chaque année sur la base de la population légale de l'EPCI et à partir du barème suivant :
  - Pour les EPCI de – 50 000 habitants : 0,13 euros par habitant.
- Si la Communauté de Communes Val 81 décide d'adhérer à l'ADM81, la cotisation de la CCVAL81 au titre de l'année 2023 sera de 737,36 €.

Suite à cet exposé, il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de Communes à l'ADM81.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adhérer à l'ADM81 et autorise le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette adhésion.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Guy GAVALDA

Le secrétaire de séance,

Caroline AT.

Acte rendu exécutoire après réception  
en Préfecture le 14/03/2023  
et publication sur le site internet de la  
Communauté le 15/03/2023.  
Le Président.

